



**→ Ce voyage est inadapté aux personnes à mobilité réduite. ←**

Bon de réservation, chèque d'acompte à l'ordre de 37 Sud et copie de passeport de chaque participant à envoyer à:

AGENCE 37 SUD, 159 rue Montmartre, 75002 PARIS, Tél : 01 85 56 09 14

## **CONDITIONS D'ANNULATION**

### **Annulations**

Annulation totale du groupe : Perte de l'acompte  
Annulation individuelle : Condition ci-dessous

**Frais de dossier retenus quelle que soit la date d'annulation : 120 € + éventuels frais engagés par 37 sud (prestataire terrestre ou compagnie aérienne)**

- Frais supplémentaires frais réels avec un minimum de :  
De 89 jours du départ à 31 jours du départ : 30% du montant total du forfait par personne  
De 30 jours du départ à 21 jours du départ : 50% du montant total du forfait par personne  
De 20 jours du départ à 10 jours du départ : 75% du montant total du forfait par personne  
De 9 jours au jour du départ : 100% du montant total du forfait par personne

*Ces conditions s'appliquent pour tout groupe de 10 personnes minimum. Si la taille du groupe n'atteint pas 10 personnes, les conditions d'annulation totale s'appliquent.*

- **Les personnes payant par carte bancaire doivent se renseigner auprès de leur banque quant aux garanties en cas d'annulation de voyage.**
- Pour les paiements par chèque, la souscription de l'assurance annulation est obligatoire.
- Cette assurance, qui ne prend pas en charge les frais de dossier, est nominative et doit être souscrite sur le bon de réservation.

**\*Possibilité de paiements en 3 fois à l'Agence 37 SUD 159 rue Montmartre 75002 Paris**

**\*L'adhésion à l'association FRANCE-LOUISIANE est obligatoire.**

**Les adhérents devront être à jour de leur cotisation annuelle.**

**Les non-adhérents devront prendre l'adhésion et adresser leur chèque directement à :  
Association France-Louisiane 105, avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge**

---

## **FORMALITE OBLIGATOIRE POUR L'ENTREE AUX ETATS-UNIS**

Toutes les personnes se rendant aux Etats-Unis doivent faire une demande d'autorisation d'entrée aux Etats-Unis en remplissant par Internet le formulaire ESTA . <https://esta.cbp.dhs.gov>

Cette autorisation d'entrée aux Etats-Unis est payante : il faut s'acquitter des frais d'un montant de 14 dollars US. Tous les paiements liés à cette formalité ESTA doivent s'effectuer par carte bancaire au moment de la demande.

### **IMPORTANT**

Les informations saisies doivent correspondre **exactement** à celles qui figurent sur votre passeport.

Toute erreur de saisie de votre part entraînera l'obligation de faire une nouvelle demande et de payer les frais.

Il est obligatoire que le nom figurant sur votre passeport, votre ESTA et votre billet d'avion soient rigoureusement identiques. Pour cela concernant les femmes mariées vous pouvez mentionner :

- Le nom de jeune fille ou le nom marital
- Ou les 2 noms sans mentionner les dénominations civiles épouse, usage ou veuve

## **Avant émission des billets prévue 30 jours avant le départ**

Nous adresser une copie de votre autorisation ESTA pour vérification à l'adresse suivante :  
[pierre@37sud.com](mailto:pierre@37sud.com)

### **FORMALITES SANITAIRES CORONAVIRUS COVID 19**

À partir du 8 novembre 2021, les restrictions d'accès aux Etats-Unis sont levées pour les voyageurs complètement vaccinés. Les voyageurs de 18 ans et plus à destination des États-Unis par voie aérienne devront obligatoirement présenter une preuve de [vaccination complète](#) pour être autorisés à embarquer, sauf s'ils sont de nationalité américaine, résidents légaux permanents ou immigrants et quelques autres exceptions très limitées. En outre, la présentation d'un **test virologique négatif au Covid-19 (PCR ou antigénique) réalisé moins de 3 jours avant le voyage restera obligatoire** pour tous les voyageurs vaccinés (moins de 1 jour avant le voyage pour les voyageurs exemptés d'obligation vaccinale).

Les enfants de moins de 18 ans sont exemptés de cette obligation de vaccination mais doivent néanmoins réaliser un test avant leur départ s'ils sont âgés de 2 à 17 ans. Un enfant non vacciné qui voyage avec un adulte entièrement vacciné peut présenter un test réalisé moins de trois jours avant le départ (conformément au délai prévu pour les adultes entièrement vaccinés). En revanche, si un enfant non vacciné voyage seul ou avec un ou des adultes non vaccinés, il devra présenter un test effectué dans la journée précédant son départ.

***\*ATTENTION TOUTE PARTICULIERE SUR LE PASS SANITAIRE.***

***A ce jour, le pass sanitaire est obligatoire, ainsi qu'un test PCR de moins de 72 heures.***